

CHEMINOTS

FO

LES DOSSIERS FO CHEMINOTS
COMPRENDRE POUR AGIR

NOTRE RETRAITE N'EST PAS UN PRIVILÈGE

Pourquoi défendre le régime spécial,
c'est défendre un choix de solidarité
et de reconnaissance du travail ?

Édition de septembre 2026

Les droits ne se demandent pas. Ils se défendent.

L E MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Défendre notre retraite, c'est défendre notre travail

À chaque réforme des retraites, les mêmes arguments reviennent. On nous explique que le système coûterait trop cher, qu'il ne serait plus adapté ou que certains régimes constitueraient des privilèges.

Les cheminots connaissent bien ce discours. Pourtant, il repose souvent sur une idée fausse : présenter la retraite comme une dépense qu'il faudrait réduire.

Pour Force Ouvrière, une retraite est un droit construit tout au long d'une carrière, financé par le travail et les cotisations. Elle reconnaît des années d'engagement, de contraintes et de responsabilités.

Le régime spécial n'est pas né par hasard. Il répond aux spécificités des métiers ferroviaires. Le défendre, ce n'est pas regarder le passé avec nostalgie : c'est refuser que les droits sociaux deviennent une variable d'ajustement.

Daniel FERTÉ

Secrétaire général de la fédération FO des Cheminots

LE SALAIRE DIFFÉRÉ

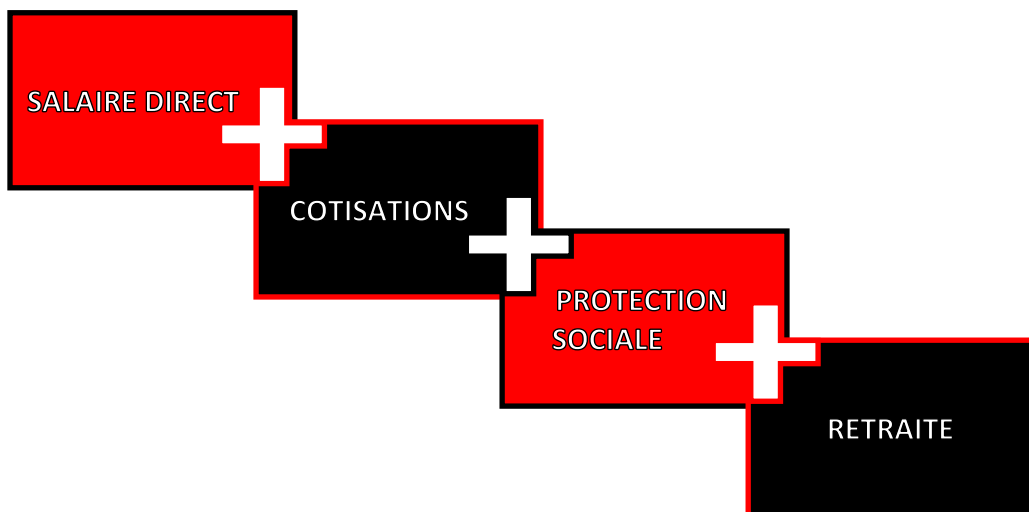
- ⇒ **Les cotisations sociales ne sont pas des prélèvements perdus.**
- ⇒ **Elles financent la maladie, la famille, le chômage et la retraite.**
- ⇒ **La retraite fait partie de la rémunération globale du travail.**
- ⇒ **Elle est un droit, pas une allocation accordée par faveur.**

UNE RETRAITE N'EST PAS UN CADEAU

Lorsqu'on parle de retraite, le mot « coût » revient souvent. Pour FO, la question doit être posée autrement : la retraite est-elle une dépense, ou une part du salaire perçue plus tard ?

Les cotisations sociales financent des droits. Une partie de la richesse créée par le travail n'est pas versée immédiatement sur la fiche de paie ; elle est mutualisée afin de garantir des droits tout au long de la vie. C'est le principe du salaire différé.

LA RÉMUNÉRATION GLOBALE



FO DÉMONTE UNE IDÉE REÇUE

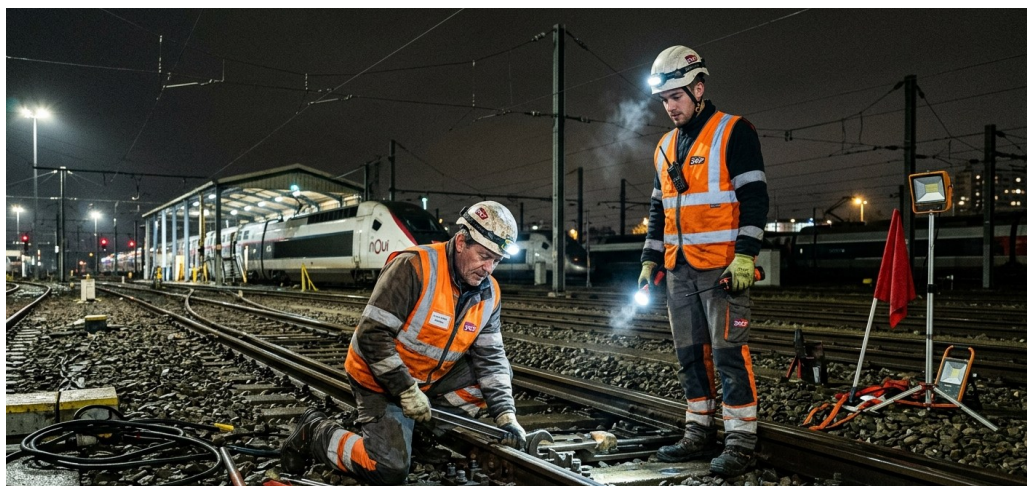
« Le régime spécial est un privilège. »

FAUX. Un privilège est accordé sans contrepartie. Le régime spécial repose sur des cotisations, des règles précises et la reconnaissance des contraintes propres aux métiers ferroviaires.

POURQUOI UN RÉGIME SPÉCIAL ?

Le régime spécial répond à la réalité de métiers comportant des contraintes particulières : travail de nuit, week-ends, jours fériés, horaires décalés, continuité du service public et responsabilités importantes en matière de sécurité.

Ces contraintes ne disparaissent pas parce qu'on les évoque moins. Elles font toujours partie du quotidien de nombreux cheminots et doivent être reconnues et compensées.



LE REGARD DE FO

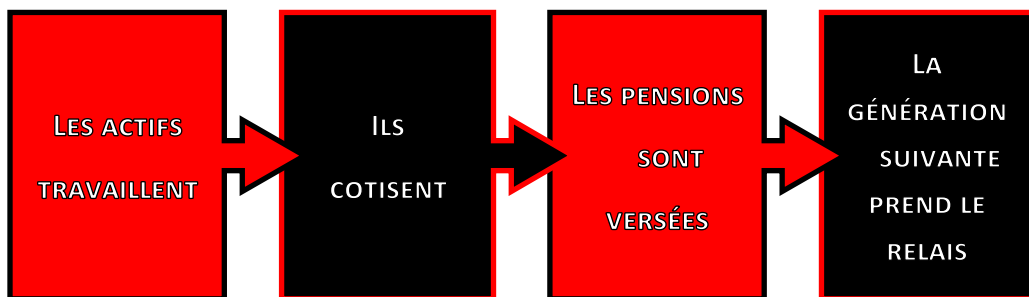
Le Congrès affirme que l'ensemble des emplois repères cheminots est pénible et exige que cette pénibilité soit reconnue et compensée, notamment par la réduction des annuités nécessaires et une indemnisation salariale.

**La pénibilité ne disparaît pas à l'âge de la retraite.
Elle doit être reconnue pendant toute la carrière.**

LA RÉPARTITION : UN CHOIX DE SOLIDARITÉ

Dans un système par répartition, les cotisations versées aujourd'hui par les salariés et les employeurs financent les pensions des retraités d'aujourd'hui. Demain, les générations suivantes financeront à leur tour les retraites de ceux qui travaillent aujourd'hui.

COMMENT FONCTIONNE LA RÉPARTITION ?



Ce système ne repose pas sur la capacité individuelle à épargner, mais sur la solidarité entre les générations. Pour **FO**, c'est une force majeure de notre modèle social.



POURQUOI FO REFUSE LA RETRAITE PAR POINTS

Dans un système par points, le salarié connaît le nombre de points accumulés mais ne maîtrise pas leur valeur future. Cette valeur peut évoluer selon des décisions politiques ou budgétaires. Pour **FO**, un droit aussi essentiel ne peut dépendre d'une valeur modifiable après coup.

LES ENGAGEMENTS DE FO CHEMINOTS

- Le retour aux 37,5 annuités avec 2 % par an pour une retraite à taux plein.
- Le maintien et l'amélioration du régime spécial et son extension à l'ensemble des cheminots.
- L'abrogation des contre-réformes des retraites.
- La reconnaissance et la compensation de la pénibilité de tous les emplois repères cheminots.
- Le refus de la retraite par points et de la capitalisation.
- La défense de la CPR intégrée et des prestations spécifiques.
- Le maintien de centres médicaux de proximité et le remboursement intégral des frais de santé.



FO DÉMONTE UNE IDÉE REÇUE

« Les jeunes n'auront plus de retraite, autant changer de système. »

FAUX. La réponse n'est pas de renoncer à la solidarité mais de préserver les ressources qui la financent : l'emploi, les salaires et les cotisations sociales.



À RETENIR

- La retraite est un droit construit par le travail.
- Le régime spécial reconnaît des contraintes professionnelles réelles.
- La répartition repose sur la solidarité entre les générations.
- Une réforme n'est un progrès que si elle améliore les droits.
- Défendre les retraites aujourd'hui, c'est protéger celles des générations suivantes.

FO EN 30 SECONDES

Le régime spécial n'est pas un privilège réservé à quelques-uns. Il est un modèle de protection fondé sur une idée simple : le travail crée des droits et la solidarité les garantit.



La solidarité n'est jamais un privilège.



DÉFENDRE LA RETRAITE, C'EST PRÉPARER L'AVENIR

**Du 19 au 26 novembre 2026, le vote déterminera
quelles organisations porteront ces revendications
dans les quatre années à venir.**

POUR ALLER PLUS LOIN



***Retrouvez notre dossier « Le travail doit
payer » pour comprendre pourquoi les
augmentations générales alimentent
durablement la protection sociale.***



**LES DROITS NE SE DEMANDENT PAS.
ILS SE DÉFENDENT.**